



Loi tepa pour les étudiants.

Par **Bensouk**, le **06/10/2012** à **09:21**

Bonjour,

Je suis étudiant en thèse, je suis donc salarié et je paye des impôts sur le revenu.

Je ne connais pas du tout la fiscalité mais récemment j'ai appris l'existence de la loi TEPA. D'après ce que j'ai compris, si au premier janvier de l'année de ma déclaration j'ai 25 ans, j'ai le droit de déduire 3 smic de mes revenus.

J'aurai donc le droit de le faire pour ma déclaration 2011 et 2010, que j'ai déjà payé.

Ma question est donc, pensez-vous que je puisse contester mes impôts et faire valoir mes droits par rapport à cette loi. Cela peut-il valoir le coup?

J'ai un ami qui a utilisé cette loi au moment de sa déclaration et il a payé 800 euros de moins que moi.

Merci de vos conseil